

mur éboulé sur terrain d'autrui

Par sucre 2, le 30/01/2019 à 17:00

Le mur en pierres sèches dont ma voisine est entièrement propriétaire, et qui sert de clôture à nos 2 parcelles, s'éboule pluie après pluie, sur notre terrain.

L'amiable n'étant hélas pas possible, quels sont nos droits et possibilités juridiques pour qu'elle "retape" son mur ? Peut elle le détruire entièrement et le remplacer par une clôture en grillage ?

Merçi de votre réponse argumentée juridiquement.

Sucre 2